BEZANNES
COMMUNE HUMAINE ET URBAINE

République Française

Département de la Marne

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bezannes

Séance du 11 Juin 2026

Nombre de membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
28	23	28

L'an deux mille vingt-six, le onze Juin à vingt-heures, le Conseil municipal de la Commune de Bezannes s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Le Maire, M. David CAPPE.

Présents : BIENAIMÉ Vanessa, BOURDAIRE Sabine, BOURQUARDEZ Joël, CAPPÉ David, CHRETIEN Hervé, CRUSSIERE Virginie, DEMANGE Cyril, DEVOLDER Catherine, FOREST Louis-Xavier, FRANCOMME Frédéric, GIRARD Jean-Christophe, HAMON Richard, LANGLET Virginie, LE COZ Roxanne, LOURIDO CIVES Josefina, MALÉZIEUX Samantha, MEZIANE Nabila , MILLOT Jean-Marc, MIMPONTEL Bruno, OZBAY Mesut, PIRES MENDES Elodie, SIFFERLEN André, VIENNOT Josiane.

Absents :

Représentés : M. Samy ACHTIOUI : pouvoir à M. Louis Xavier FOREST
M. Mehdi HAJJI : pouvoir à Mme Catherine DEVOLDER
M. Nicolas LEXCELLENT : pouvoir à Mme Vanessa BIENAIME
M. Antoine MENET : pouvoir à M. Joël BOURQUARDEZ
Mme Chiara TRAVAINI : pouvoir à M. Bruno MIMPONTEL

Ordre du jour

1- Approbation des PV du Conseil du 26 Mai 2026
2- Introduction du Maire
3- Délibération 2026-6-1 : Avis défavorable sur le projet Déchèterie/ Ressourcerie

Désignation du secrétaire de séance : M. Jean-Marc MILLOT

Le MAIRE, M. David CAPPE informe que depuis le dernier Conseil Municipal du 26 Mai 2026, nous avons reçu la démission de M. Pascal THOMAS et de Mme Sophie RIVIERE, de la liste de la majorité.

Les pouvoirs ont été reçus de :
M. Samy ACHTIOUI : pouvoir à M. Louis Xavier FOREST
M. Mehdi HAJJI : pouvoir à Mme Catherine DEVOLDER
M. Nicolas LEXCELLENT : pouvoir à Mme Vanessa BIENAIME

M. Antoine MENET : pouvoir à M. Joël BOURQQUARDEZ
Mme Chiara TRAVAINI : pouvoir à M. Bruno MIMPONTEL

28 conseillers sont présents ou représentés.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1- Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal de 26 mai 2026

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 mai est adopté.

2- Introduction de Monsieur le MAIRE

Je vous ai réunis ce soir pour étudier dans l'urgence un dossier longtemps resté dans le secret des cabinets. Il n'est pas question pour moi et pour la majorité municipale d'attendre que d'autres prennent des décisions pour nous, dans le dos des bezannaises et de bezannais et dans le dos des entreprises qui nous ont fait confiance pour s'installer sur le territoire de notre commune.

C'est pourquoi j'ai décidé de convoquer ce Conseil municipal supplémentaire, pour décider de la suite à donner au projet du Grand Reims d'installer une déchetterie sur le territoire de notre commune.
Je n'ai pas ménagé mes efforts pour faire la lumière sur un dossier où j'ai eu des pressions insistantes dès les premières heures de mon élection.

Le plus drôle, c'est que beaucoup au Grand Reims connaissaient ce projet. Je ne compte plus le nombre de fois où j'ai été interpellé à ce sujet lors mes sorties, alors que ce n'était pas le sujet. Mais nous à Bezannes, c'était l'omerta. Pas un début de dossier, pas un fichier, pas une info.

J'ai donc demandé en urgence un rendez-vous au plus vite au Grand Reims et j'ai été reçu par Monsieur Georgin et ses services la semaine dernière. Je me suis fait accompagner par Vanessa Bienaimé, 1er Adjointe et conseillère communautaire et Louis-Xavier Forest Adjoint à l'Urbanisme.

Ce soir, je suis en mesure de vous informer de ce qui nous a été proposé.
Enfin le Grand Reims demande un positionnement rapide de notre Conseil Municipal, preuve que ce dossier était bien dans les tuyaux et je vous proposerai après la présentation une résolution en ce sens.
Je laisse le soin de cette présentation à mes deux adjoints qui m'ont accompagné lors du rdv au Grand Reims et qui sont concernés directement par cette installation dans le cadre de leurs fonctions.
Nous aurons ensuite un temps d'échange entre élus municipaux.

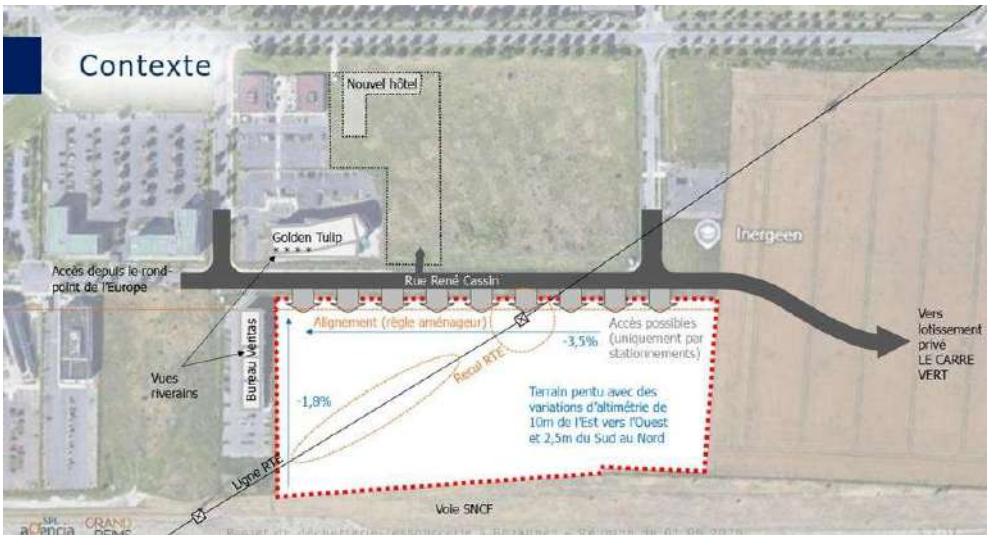
3- Délibération D 2026-6-1 : Avis défavorable sur le projet de déchèterie / ressourcerie

Mme BIENAIME présente le document communiqué par le Grand Reims, sans modification. Celui-ci mentionne bien le site au niveau de la ZAC de BEZANNES. Le projet décrit 15 quais à usage des particuliers. Mme BIENAIME mentionne qu'une étude de l'évolution du trafic routier restera à effectuer.

BEZANNES
COMMUNE HUMAINE ET URBAINE

Localisation du site





Enjeux

Le projet intégrera dès sa conception le tissu urbain existant.

À ce stade, les enjeux et moyens de les appréhender sont les suivants :

Vis-à-vis Intégration urbaine	Il sera exigé du concepteur que cet enjeu fondamental soit intégré à son projet, notamment en s'appuyant sur le dénivelé. Il est envisagé d'intégrer au programme d'investissement une structure d'habillage de la déchetterie afin d'améliorer le confort visuel, ainsi qu'une intégration paysagère. Un haut niveau de qualité architecturale et environnementale sera exigé (labellisation envisagée)
Trafic routier	Il est envisagé de réaliser une étude de trafic visant à estimer le trafic généré et la capacité des infrastructures existantes à les accueillir et les absorber
Nuisances sonores	Il est envisagé de réaliser une rose des vents localisée sur le terrain afin de s'assurer que le concepteur intègre les bonnes dispositions constructives pour traiter, réduire la propagation

BEZANNES
COMMUNE HUMAINE ET URBAINE

Programme à développer

Ressourcerie

- Dons issus des particuliers et éventuellement collecte in situ auprès de professionnels par l'exploitant
- Espace de vente
- Ateliers de réparation
- Parkings voitures et vélos

Déchetterie

- À l'usage des particuliers
- 12 à 15 quais ou alvéoles
- Sécurisation (barrierage, vidéo-protection, clôtures, etc.)

Recycl'Lab

- Espace d'accueil et d'exposition
- Espace d'animation et atelier
- Jardin pédagogique
- Parcours pédagogique

Espace relation usagers

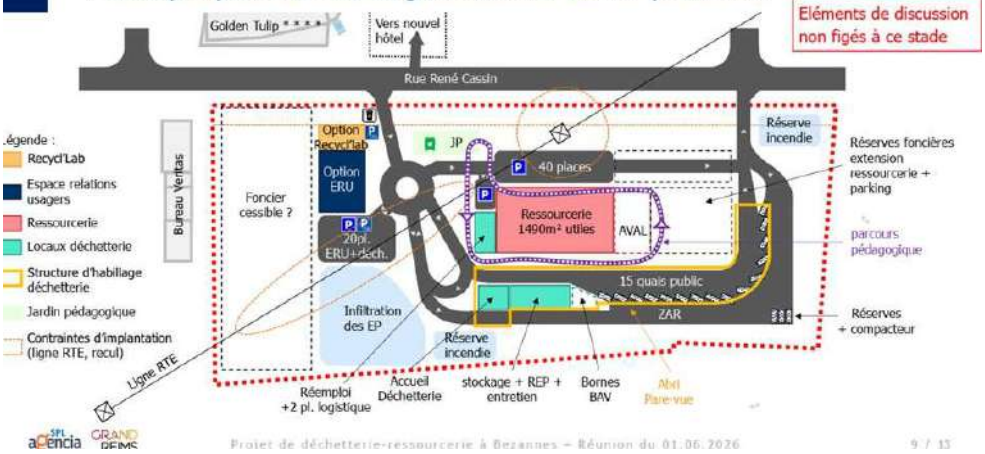
- Accueil
- Bureaux et locaux animateurs, agents, chef de service

→ Vocation environnementale et pédagogique forte

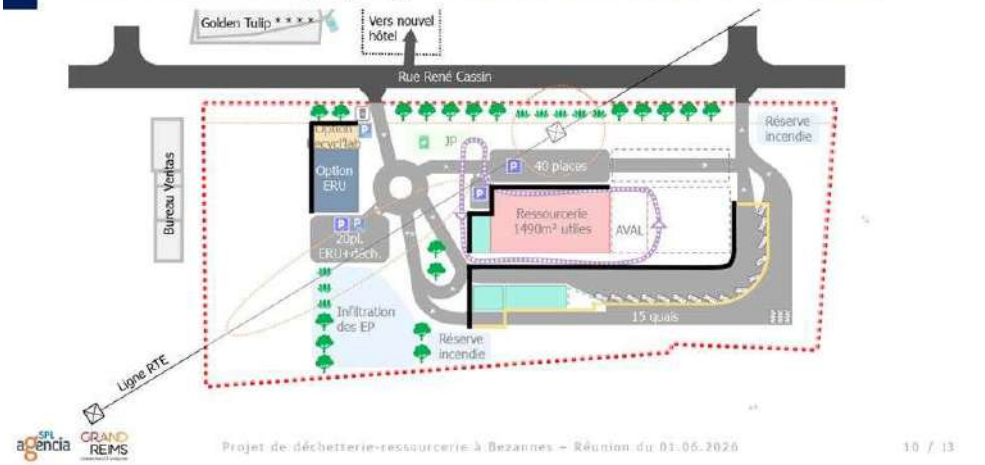
→ Projet financé par le fonds FEDER : 1 M€

Principe possible d'organisation de la parcelle

Eléments de discussion non figés à ce stade



Fronts bâtis et paysagers vis-à-vis des bâtis riverains



Le MAIRE précise que le projet de déchèterie est dépendant de la suppression de la déchèterie actuelle Val de Murigny, en raison de l'extension de la chaufferie pour étendre le réseau urbain d'eau chaude.

M. FOREST rappelle l'historique du projet dont le dossier a été construit depuis 2 ans, mais sans aucune communication :

- Le 10 juin 2024, le PLU a été modifié par l'ancienne municipalité pour traiter le risque de petits immeubles dans le quartier « Le village », adapter les contraintes de parkings et s'adapter au plan pluie.
 En outre, une subtile modification est apparue pour le PLU 2024, dans le § 1.2 « Autres usages et aménagements interdits » :
 Page 16, la phrase : « Les dépôts à ciel ouvert de ferrailles, de matériaux ou de déchets (« sont interdits ») est devenue :
 « Les dépôts à ciel ouvert de ferrailles, de matériaux ou de déchets (« sont interdits »), sauf dans les déchèteries et ressourceries autorisées dans le secteur UDd. «

 Cette modification serait consécutive à un accord entre la municipalité de Bezannes de l'époque et le Président du Grand Reims

- Le 25 Novembre 2024, l'enquêteur donne un avis favorable à cette modification.

- Le 18 Décembre 2024, la modification du PLU est approuvée par le Grand Reims.

- Le N° de Décembre 2024 du Mag mentionne un article général sur les ressourceries.

- En Décembre 2024, le Grand Reims demande un financement des fonds européens de 1 million, ce qui signifie que le dossier est déjà structuré en amont, mais sans aucune communication. Le projet concerne une activité multipliée par 3 par rapport à la déchèterie de Val de Murigny.

- En 2025-26, les candidats de l'opposition, aux élections municipales, ont été confrontés à cette information, mais ne disposaient alors d'aucun dossier.

- Suite à l'élection municipale de Mars 2026, les élus ont subi des pressions amicales, souriantes, mais insistantes de la part d'élus et de vice-présidents du Grand Reims, ces dernières semaines.

M. FOREST complète en mentionnant qu'une agence SPL Agencia, filiale du Grand Reims a été créée récemment. Celle-ci est présidée par M. Jean Pierre FORTUNE, Maire de Tinqueux, pour être maître d'œuvre du projet.

M. DEMANGE exprime son opposition au projet d'implantation d'une ressourcerie sur la commune de Bezannes. Ce projet engendrera des nuisances sonores importantes, liées aux rotations fréquentes de camions. Ces passages répétés viendront perturber la tranquillité de la commune, mais aussi celle des usagers et des entreprises environnantes.
Il est nécessaire de prendre en compte les nuisances visuelles et olfactives que ce type d'activité peut générer. À proximité d'hôtels et de restaurants, l'image renvoyée est essentielle. Il est nécessaire de préserver l'attractivité et la qualité de l'environnement que nous offrons à nos visiteurs et à nos clients.

Ce projet risque de provoquer des problèmes de circulation supplémentaires, notamment avec des embouteillages accrus sur l'avenue qui permet de sortir de Bezannes. Cet axe est stratégique, et sa saturation sera préjudiciable au bon fonctionnement de notre territoire.
M. DEMANGE complète, qu'en tant que délégué aux entreprises, sa priorité est de défendre l'activité économique locale. Il s'oppose aux projets susceptibles de faire baisser le chiffre d'affaires de nos commerçants, de nos restaurateurs et de nos entreprises, qui font vivre notre commune au quotidien. Pour toutes ces raisons, M. DEMANGE mentionne qu'il ne soutient pas ce projet en l'état.

Mme DEVOLDER, conseillère de la majorité 2020-2026 revient sur la modification du PLU. Elle indique qu'elle l'a voté, ainsi que les autres conseillers de l'époque, sans jamais avoir eu connaissance d'un plan ou d'une projection de quoi que ce soit.
Il y a 2 ans, seul le projet de ressourcerie était présenté et elle remercie maintenant de bénéficier d'éléments à sa disposition. Elle demande si l'opposition contre ce projet doit porter sur la localisation de la déchèterie sur le territoire de Bezannes, ou bien sur le projet dans sa globalité.

M. Louis Xavier FOREST mentionne que ce projet tourne autour des différentes communes depuis 20 ans et qu'il a été présenté à toutes les communes dans la couronne Sud de Reims. Il revient sur la déchèterie de Croix rouge : modeste mais localisée à côté d'un transformateur, sans activité économique ou logements à proximité. Le projet sur Bezannes correspond à une déchèterie de taille 3 fois plus importante.
Concernant l'emplacement, M. FOREST mentionne qu'il y a un nombre impressionnant de projets immobiliers sur la ZAC, qu'il n'y aura pas de place alternative pour la déchèterie dans la ZAC.
Pour l'emplacement alternatif, M. FOREST propose de renvoyer la balle à M. FORTUNE qui doit déjà gérer le squat des gens du voyage sur son terrain vague de Tinqueux. M. FOREST complète en indiquant que ce n'est pas en s'y prenant dans le dos des gens que l'on parvient à un dialogue constructif et que pour l'instant, il n'y a pas de terrain disponible pour un site de 3,5 hectares

M. Jean Marc MILLOT complète avec les différentes problématiques associées à ce projet :

- l'accroissement de circulation qui va accroitre les embouteillages, aux heures de pointes.
- le bruit des camions bennes, des broyeurs de végétaux et d'encombrants, ainsi que les gravas balancés dans les bennes en acier.
- l'image et la localisation de la déchèterie pose problème au beau milieu de la zone d'activité tertiaire et hôtelière.

Sur les plans, on constate que la déchèterie est juxtaposée au navire amiral de la Zone d'activité : le Golden Tulip ****. Il indique que si la déchèterie avait été implanté de prime abord dans la zone d'activité, à cet emplacement prévu, l'hôtel **** ne se serait jamais implanté juste à côté. Les investisseurs auraient fui ce secteur de la zone d'activité. Cela démontre que le projet de localisation de cette déchèterie à côté de l'Hôtel ****, est farfelu,

M. MILLOT revient sur la déchèterie « Murigny ». Celle-ci ne comporte à proximité qu'une chaufferie et qu'une station de lavage de voitures, mais aucun hôtel, aucune entreprise tertiaire, aucun logement à moins de 100 mètres.

Près de Charleville, la déchèterie du Waridon ARDENNE METROPOLE a les mêmes dimensions que le projet pour BEZANNES avec 15 bennes et une recyclerie. Celle-ci est située sur la commune de Moncy Notre Dame, en lisière de la foret Ardennaise, dans un lieu isolé, sans aucune habitation, sans entreprise à moins de 500 mètres.

M. MILLOT conclut que le projet de déchèterie à BEZANNES n'est pas en accord avec le standing de l'hôtellerie *** et **** et des entreprises tertiaires de BEZANNES. Un site alternatif de localisation isolé devra être étudié, par exemple de l'autre côté de l'autoroute et avec l'obligation de réviser le PLU.

LE MAIRE confirme la préoccupation de nombreuses entreprises de la ZAC. Ils n'ont pas compris la raison de l'implantation d'une déchetterie, même accompagnée d'une ressourcerie à cet emplacement, en entrée de ville, sur un axe déjà saturé. Il partage également l'inquiétude des habitants de la ZAC, qui n'est pas qu'un parc d'activité, mais également une zone résidentielle.

Le MAIRE souhaite présenter un avis défavorable au projet d'implantation d'une déchetterie-ressourcerie porté par Communauté Urbaine du Grand Reims au sein du Parc d'Affaires de Bezannes.

VOTE concernant l'avis défavorable

28 POUR
0 ABSTENTION
0 CONTRE

La délibération D 2026-6-1 « Avis défavorable sur le projet Déchèterie/ Ressourcerie » est validée.

Décisions du Maire :

- 06-2026 – Travaux de réaménagement de la salle municipale – Lot 08 SCE – CL
- 07-2026 – Travaux de réaménagement de la salle municipale – électricité CL
- 08-2026 – Etude de faisabilité et programme de travaux de rénovation école S. Lambert CL
- 09-2026 – Avenant contrat de maintenance portails A2A Alternative ascenseur CL

Fin du Conseil à 20 h 50.





David CAPPE
Maire de Bezannes

Jean-Marc MILLOT
Secrétaire de séance